

---

Felix Contassot

France

---

2003

## Séminaires: Règlement Pour Un Séminaire

Follow this and additional works at: <https://via.library.depaul.edu/contassot>

---

### Recommended Citation

Séminaires: Règlement Pour Un Séminaire.  
<https://via.library.depaul.edu/contassot/18>

This Article is brought to you for free and open access by the France at Digital Commons@DePaul. It has been accepted for inclusion in Felix Contassot by an authorized administrator of Digital Commons@DePaul. For more information, please contact [digitalservices@depaul.edu](mailto:digitalservices@depaul.edu).

## RÈGLEMENT POUR UN SÉMINAIRE

---

Règlement à observer par ceux qui composent le Séminaire.

On se lèvera à 4 heures et demie au son de la cloche prenant garde de ne pas différer un moment par esprit de paresse, sachant qu'il est d'une extrême importance de commencer sa journée par une preuve de sa fidélité et de son obéissance envers Dieu qui nous appelle par ce signal et auquel nous devons répondre comme Samuel : Ecce ego !

Avant que de sortir du lit on fera le signe de la croix, et on offrira avec ferveur son cœur à Dieu, puis on s'habillera avec diligence et modestie, tâchant de ne pas laisser courir son esprit pendant ce temps, mais ayant soin de l'occuper de pensées de piété telles que seraient de considérer les vêtements comme la marque du péché, qui nous a dépouillé du vestement de la justice originelle dont Dieu nous a si avantageusement parés.

Le plus tôt qu'on pourra, après avoir pris les habits précisément nécessaires, il est à propos de se mettre à genoux ou même de se prosterner entièrement pour adorer la sainte Trinité en qualité de premier principe de toutes choses, et en particulier de toute la conduite qu'on a à tenir dans la journée présente.

Il faut aussi rendre ses devoirs à Jésus-Christ, l'adorant dans les trois principaux mystères par lesquels il a opéré notre salut, qui sont son incarnation, sa passion et sa résurrection. Dans le temps qu'on aura besoin de lumière, on en ira prendre au dortoir où celui qui éveillera aura soin de laisser une chandelle allumée, mais on ne sortira pas pour cela de sa chambre non plus que pour d'autres besoins, qu'on ne soit habillé au moins en sorte qu'on puisse paraître devant ses confrères, avec la modestie et bienséance requise.

Après qu'on aura achevé de s'habiller, on fera son lit et on mettra sa chambre en ordre, et s'il reste du temps, jusqu'à la prière, on le passera en silence et en esprit de récollection.

2° A 5 heures, on sortira de sa chambre aussitôt que la cloche commencera de sonner, on descendra posément et sans trop se presser, demeurant toujours dans le recueillement. Etant dans le lieu de la prière, chacun prendra la place qui lui a été désignée, sans qu'on la puisse changer, à moins qu'il n'y eût quelque nécessité. On commencera par la prière du matin, ensuite de laquelle on récitera Matines et Laudes, qui se diront dévotement et sans se haster, ni aussi sans trop traîner. On prendra garde d'y observer exactement la pause au milieu du verset et d'attendre qu'un chacun ait fini avant que l'autre commence.

L'office se fera par le Directeur du Séminaire et à son absence par le plus ancien prêtre. Il y aura toujours deux choristes pour conduire le chœur. Leur office sera de commencer alternativement les antiennes et psaumes, de dire tant les versets des responsoires qu'autres, d'avertir ceux qui ont à réciter les leçons, ce qui les [155] oblige à voir toujours le bref afin d'empêcher les manquements qu'on pourra commettre. On dira Prime, ensuite les Laudes du 15 mars jusqu'à la fin septembre et le reste de l'année on les remettra après la Méditation.

Pour ce qui est de la Méditation, laquelle se fera ou entre Laudes et Prime ou après Prime, elle sera d'une demie heure. On y appellera par un coup de cloche ceux qui n'auront pas assisté à l'office ; on y imposera toujours quelque sujet pour servir de matière de considération, sans prétendre qu'on s'y assujettira avec trop de contrainte, sachant que l'oraison est l'œuvre du St Esprit et que c'est à lui à nous apprendre à bien prier et à nous le faire faire à sa manière. Le principal soin donc qu'on doit avoir dans cet exercice est de

s'offrir à l'Esprit Saint afin qu'il inspire les pensées et les sentiments de piété qu'il connaît être nécessaires.

On pourra aussi apporter quelque livre comme le Nouveau Testament, le Kempis ou autre, propres à nous donner de saintes affections, afin de s'en aider si on n'a pas facilité d'arrêter son esprit, y ayant beaucoup à craindre que souvent au lieu d'apaiser Dieu et de le rendre favorable par l'oraison, on ne l'irrite et on ne se rende digne de ses châtiments par la perte de temps qu'on y fait. Pour remédier donc à cet inconvénient qui n'est pas petit et qui est assez commun, on pourra utilement employer la demie heure destinée pour l'oraison à quelque lecture sainte qu'on fera avec grande attention et qu'on accompagnera de quelques petites pauses pour réfléchir sur les vérités que nous y découvrirons, pour voir l'usage que nous en pouvons faire selon nos besoins présents. On pourra même tirer un avantage de cette lecture qui est que cette voie ayant quelque chose de plus humiliant que celle de méditer et de faire oraison mentale, puisqu'elle semble marquer en ceux qui se servent de ce secours moins de force et dévotion d'esprit, elle en peut être souvent plus efficace pour nous obtenir de Dieu les grâces que nous lui demandons. Ce n'est pas néanmoins qu'il ne faille de son côté faire ses diligences pour se mettre en état de méditer sur les sujets qui nous sont donnés pour sujet d'oraison ou sur d'autres auxquels l'Esprit de Dieu donnerait plus d'attrait, puisque cette lecture n'est que pour remplir sa place et pour empêcher qu'on ne perde inutilement un temps qui est si justement destiné pour Dieu.

Pour ce qui est de la posture à garder pendant la récitation de l'office, on s'y tiendra debout, excepté les leçons et le Martyrologue que l'on fera assis. On se souviendra par cette situation du corps de l'obligation que l'on a de tenir son cœur élevé à Dieu et de ne le point laisser tomber vers la terre principalement en ce temps de la prière. Pour ce qui est de la méditation, on y sera à genoux. Si néanmoins quelqu'un se trouvait incommodé de se tenir dans cette posture, soit pendant l'office, soit durant la méditation, il lui sera libre d'en prendre une autre, sans craindre qu'on s'en scandalise, sachant que l'uniformité qui doit être entre ceux qui louent Dieu, ne consiste pas dans cette même conformité extérieure, mais en l'union des cœurs et dans le même dessein de lui rendre le culte qui lui est dû, chacun en la manière qu'il le peut.

3° Après la méditation ou après avoir récité Prime, on se retirera à sa chambre, prenant garde de ne pas perdre le fruit de son oraison [156] en laissant dissiper son esprit. On pourra pour cet effet employer le petit intervalle qu'il y aura jusqu'à la Messe à s'entretenir de ce qui aura le plus touché à la méditation pour s'en aider durant la journée et s'en servir comme d'oraison jaculatoire, ou bien on pourra lire quelque chose du Nouveau Testament.

4° La Messe se dira autant que la commodité le permettra à 7 heures précisément. Il y aura toujours un des ecclésiastiques du Séminaire qui la servira, et celui qui sera nommé pour cela, aussitôt après la méditation prendra son surplis et ira préparer toutes choses à l'Eglise.

Dès qu'il sera arrivé à l'Eglise, il sonnera le 1er coup. Pour ce qui est du 2e, il en sera averti par celui qui doit dire la Messe, et pour lors il tintera deux ou trois coups pour servir de signal à celui du Séminaire qui sera chargé de sonner afin d'appeler ceux de la maison.

On prendra garde de ne point tarder, mais de descendre promptement, aussitôt qu'on entendra le son de la cloche de la maison, sans néanmoins courir par le degré.

Avant que de sortir on lavera ses mains demandant à Dieu qu'il lave et purifie l'âme afin de pouvoir assister dignement à un si grand sacrifice. Ensuite on sortira deux à deux marchant vis à vis l'un de l'autre, les plus jeunes marchant les premiers, ne se hâtant point, ne s'entreparlant point, ne regardant point ça et là, en sorte que l'on soit à l'édification du prochain.

La principale dévotion qu'on dit avoir assistant à la Messe, c'est de s'appliquer aux mystères qui y sont représentés par les cérémonies qui s'y observent. Pour cet effet on aura

soin de s'unir au prêtre, tâchant d'entrer avec lui dans les sentiments de J.C., s'offrant à son Père sur la croix.

On pourra être aidé à cela par la lecture de l'explication des cérémonies de la sainte Messe qui est dans le rituel. On préférera cet exercice de piété à tous les autres. Si néanmoins on se trouvait dans une inapplication entière ou dans une grande impuissance de retenir son esprit, on pourrait réciter les psaumes ou quelque autre prière vocale selon sa dévotion.

La Messe étant achevée, on ne partira pas si promptement, mais on remerciera Dieu un moment de la grâce qu'on a reçue de lui en participant à ce sacrifice, supposé qu'on y ait assisté dans les dispositions qu'il demande. On attendra que le plus ancien se lève, et pour lors tous se lèveront pour s'en retourner ; ce qu'on fera dans le même ordre et la même modestie qu'on est venu. Après la Messe ceux qui voudront prendre quelque chose, le pourront faire dans le réfectoire et non ailleurs. Chacun trouvera à sa place ce qu'il lui faut. On ne s'y arrêtera que le temps qui est nécessaire et on y demeurera en silence. Ceux qui voudront s'en passer monteront à leur chambre aussitôt qu'ils seront arrivés à la maison, ce que tous feront aussi les jours de jeûne, à moins que le froid ne fut un peu violent, auquel cas un de ceux de la maison sera chargé de faire du feu, ce qu'il ne fera pas néanmoins sans en avoir reçu ordre.

Etant remonté à sa chambre après la Messe, on y demeurera sans en sortir jusqu'à 8 heures et demie ; on s'y préparera pour la leçon, ne s'y divertissant point à d'autres études par esprit de curiosité ou [157] par dégoût des choses auxquelles l'obéissance oblige de s'appliquer, s'assurant que l'étude ne sert qu'à proportion qu'on le fait dans l'ordre de Dieu, lequel ordre on ne peut pas douter qu'on viole quand pour contenter son inclination on se dispense de faire ce qui est prescrit par les Supérieurs.

A 8 heures et demie, on fera la leçon qui sera précédée de la récitation de Tierce que l'on dira pour invoquer le St Esprit duquel procède toute lumière. Après donc avoir dit cette heure, on commencera à expliquer quelque chose du Rituel ou autre matière qu'on croira être nécessaire pour former ceux qui composent le Séminaire pour les rendre capables de servir l'Eglise dans les emplois où il plaira à la divine Providence les appeler. Cette explication se fera d'une manière facile et intelligible, en sorte que tous en puissent profiter, et étant achevée, on fera répéter la leçon, après quoi ceux qui auront des difficultés à proposer le pourront faire avec liberté afin qu'on les leur éclaircisse. On prendra garde de s'éclairer de tout ce dont l'on doute, sans que la crainte ou la honte en empêchent, et de ne proposer point aussy des difficultés inutilement et par esprit de chicane et de dispute, se souvenant de cette parole de l'apôtre : Si quis videtur inter vos contentionsus esse nos talem consuetudinem non habemus. On finira la leçon à dix heures par l'antienne de la Ste Vierge dont l'Eglise se servira pour lors ; en suite de quoi on se retirera à sa chambre pour y étudier ce qu'on aura expliqué, pendant qu'on en a encore les idées toutes récentes.

A 10 heures et demie depuis le commencement d'octobre jusqu'à Pâques, on fera quelque travail corporel durant une demie heure. On l'offrira à Dieu pour le faire maintenant et pour les fins et intentions pour lesquels il l'a ordonné aux hommes. On aura soin de le faire avec silence pour respect et déférence à cet avis de Saint Paul : Obsecramus in D.J.Chr. ut cum silentio operantes suum panem manducent ; étant juste comme l'on fait ce travail par esprit de pénitence, on ne cherche pas de l'adoucir par quelque consolation. Ce travail corporel du Séminaire consiste à accommoder le jardin, balayer la maison, accommoder le bois, ou faire autre sorte de choses qui sont marquées par le directeur ou par celui qui aura ordre de lui.

Les samedis et veilles de fêtes, on balayera et ornara l'Eglise. Comme ce travail regarde Dieu plus directement, on aura soin aussy de le faire avec plus de fidélité, ne se dispersant point, sous prétexte de la nécessité qu'il y a d'aller et revenir, d'agir et de travailler, du respect que J.C. veut qu'on lui rende dans ces saints lieux où il réside ; autrement, en pensant contribuer à la beauté des temples matériels qui lui sont consacrés, nous nous exposerions au

danger de profaner les temples spirituels qui sont nos âmes et dont il aime incomparablement plus la pureté que celle des autres.

Depuis Pâques à cause des chaleurs on remettra le travail corporel immédiatement avant le souper et on remplira cette demi heure de l'exercice de plain-chant. On ne chantera pas confusément et tous ensemble, mais les uns après les autres, selon l'ordre qui en sera donné par celui qui aura l'intendance du chant, en sorte [158] néanmoins que ceux qui ne chanteront pas ne laissent pas de demeurer attentifs et d'écouter et suivre sous les autres.

A onze heures, la cloche sonnera et chacun se rendra dans la salle des exercices pour y dire Sexte et pour se préparer par cette prière à prendre chrétiennement son repas. Ensuite, on fera le petit examen pendant lequel on passera devant Dieu si on est tombé dans quelque manquement un peu considérable pour s'en humilier en sa présence ; sinon on s'humiliera de ceux qu'on ne connaît pas par défaut de lumière, disant comme David avec sentiment de componction : *ab occultis meis, etc.* ; on s'y excitera de nouveau à l'exécution fidèle des résolutions qu'on aura prises le matin dans l'oraison. L'exercice fini, on ira au réfectoire, où après avoir fait l'inclination en entrant au crucifix, chacun se rangera selon son ordre, les uns derrière les autres, demeurant découverts en attendant qu'on fasse la bénédiction à laquelle chacun se rendra attentif ; après quoi chacun se mettra à sa place et l'on se couvrira quand le signal aura été donné par celui de la communauté et non autrement, chacun dépliera sa serviette et prendra son repas. On considérera en faisant cette action qu'il ne se faut nourrir que pour être plus en état de servir Dieu, ce qui oblige de veiller non seulement à y éviter l'excès, mais aussi à ne point se porter aux viandes avec trop d'avidité, et à observer une tempérance et une retenue telle qu'on puisse juger que c'est la nécessité qui nous règle et non la sensualité et volupté. On tâchera à même temps de fournir des aliments à l'âme par l'attention à la lecture qui se fait à table sans se bander néanmoins l'esprit et sans faire trop grand effort qu'il n'échappe rien, crainte de s'incommoder par cette contention violente. A la fin du repas, chacun ayant plié sa serviette et nettoyé devant sa place, attendra que le signal se donne, et pour lors tous se levant, on se mettra dans le même ordre qu'on était avant que de se mettre à table.

On dira Grâces avec sentiment de reconnaissance de la bonté de Dieu, et on sortira chacun selon son rang sans s'arrêter davantage dans le réfectoire, sinon ceux qui y ont à faire à raison de leur employ, auquel ils satisferont le plus promptement qu'il leur sera possible afin de se joindre aux autres.

Après le repas, on fera la récréation en commun dans le lieu qui sera le plus commode pour cela. On s'y conduira avec une honnête liberté, chacun tâchant de sa part d'y contribuer afin qu'elle se fasse gaye et divertissante, afin que l'esprit en recevant plus de soulagement se trouve disposé pour mieux ensuite s'appliquer à ses exercices.

On prendra donc garde de n'y être trop sérieux, la charité voulant qu'on se relâche quelquefois de cette grande retenue en faveur du prochain. Ce sera néanmoins en sorte qu'on ne tombe dans une autre extrémité qui est de se laisser aller à une dissipation de laquelle on a bien de la peine à se remettre. C'est pourquoi, on y évitera non seulement les discours qui pourraient se ressentir de la dissolution, mais aussy tout ce qui tient de la bouffonnerie, toute action trop libre, tout geste indécent et qui dégénère de la gravité ecclésiastique, cela étant exprès défendu par ces paroles de l'apôtre : *Turpitudinis aut stultiloquii, aut scurrilitatis nec nominatur in vobis.* [159] On aura soin aussy de se traiter les uns les autres avec honneur. Car quoiqu'on doive se témoigner beaucoup de cordialité et même familiarité principalement pendant ce temps, il est néanmoins fort nécessaire de ne point se dispenser du respect qu'on se doit mutuellement. On ne tâchera pas à faire ordinairement sa conversation avec une même personne en se séparant des autres, cela causant quelque espèce de schisme dans une communauté. On pourra aussy passer la récréation à quelques jeux divertissants et honnêtes,

tels que sont les boules, quilles et autres qui n'ont rien en eux contre la modestie ecclésiastique.

A une heure, on sonnera la fin de la récréation et chacun s'étant rendu dans la salle des exercices pour y demander au St Esprit son assistance afin de pouvoir passer fidèlement le reste de la journée, on se retirera à sa chambre pour y étudier la leçon qu'on aura à répéter après dîner.

A deux heures, on descendra pour dire None, ensuite de quoi on tiendra la classe comme le matin, laquelle finira à trois heures et demie depuis le mois d'octobre jusqu'à Pâques. Après la classe, on s'exercera au plain-chant durant une demi heure, y observant l'ordre marqué cy-dessus ; ensuite de quoi, on se retirera à sa chambre pour y étudier jusqu'à 5 heures qu'on descendra au son de la cloche pour dire Vêpres ; après quoi, on se retirera dans sa chambre et on pourra prendre le temps qui restera jusqu'à la lecture spirituelle qui se fera à 5 heures et demie, pour les diverses nécessités qu'on aurait dans la maison, par exemple ceux qui auraient des emplois communs, tels que sont ceux de mettre le dessert, d'accommoder le feu, de mettre toutes choses en état, ménageront pour cela ce dit intervalle, afin de profiter du temps qui est une chose si précieuse.

A 5 heures et demie, on fera la lecture spirituelle qui sera du Nouveau Testament et spécialement de l'Evangile. Il est à propos, pour le respect qu'on doit à une lecture si sainte et à des paroles si adorables qu'on la fasse tête nue et à genoux. On y pourra joindre si on veut quelque chose de l'Imitation de J.C. Pour ce qui est des autres livres, on ne s'en servira point pour ces sortes de lectures que par l'avis et la permission de la personne qu'on aura reçue de Dieu pour sa conduite et direction spirituelle.

Cette lecture se fera posément et par manière de prière, songeant plus à nourrir et en réchauffer son cœur, qu'à en divertir et éclairer son esprit. C'est pourquoi on prendra garde de ne s'en point trop charger, et aussy de ne point se trop presser, sachant qu'il en est de cet aliment spirituel comme des corporels, qui au lieu de soutenir, accablent et nuisent à la santé quand on en prend en trop grande précipitation.

On pourra aussy quelquefois s'abstenir, selon le mouvement qu'on en aura par respect et par sentiment de son indignité, de la lecture du Nouveau Testament pour la reprendre après avec plus de dévotion et de révérence, comme les saints nous l'apprennent, que l'on peut quelquefois par le même principe s'abstenir de la Communion ou de la célébration des divins mystères.

Depuis Pâques jusqu'au commencement d'octobre que le travail se fait durant la demi heure qui précède immédiatement le souper, on [160] fera la lecture spirituelle depuis 4 heures et demie jusqu'à 5 heures.

A 6 heures, on se rendra dans la salle des exercices pour y faire l'examen ; après on ira prendre le repas, ensuite duquel se fera la récréation selon l'ordre marque ci-dessus.

A 8 heures, on fera la prière du soir et on dira Complies dans l'intention de demander à Dieu la grâce de se reposer en sa paix, in pace in idipsum, etc., et de s'endormir de telle sorte que le cœur veille toujours vers lui par la pensée et le désir qu'il conserve de lui plaire.

Complies étant finies, on fera la lecture de la méditation du lendemain, afin qu'on soit plus disposé de s'appliquer aux vérités qu'on doit considérer. Ensuite chacun se retirera en silence à sa chambre et y demeurera de même, employant ce qui reste jusqu'à ce qu'on se mette au lit, à la prière ou à quelque lecture de piété qu'on fera avec attention et ferveur afin de racheter le temps qu'on va perdre en quelque façon dans le sommeil ; quoique dans la vérité, on ne le perde pas, si on prend chrétiennement son repos, il est dans la seule volonté de réparer les forces qu'on avait épuisées dans le travail du jour, pour s'employer avec une nouvelle fidélité au service de Dieu.



Le temps de coucher sera à 8 heures et demie. Néanmoins comme on pourrait se trouver pressé par le peu de temps, on ne sonnera qu'à 9 heures la retraite, auquel temps, il faut que tout le monde soit couché et qu'on éteigne toutes les chandelles, afin que celui qui est chargé de visiter les chambres ne soit pas retardé par ceux qui différeraient au delà. Avant que de se mettre au lit, on se prosternera par terre, au moins on se mettra à genoux pour adorer la sainte Trinité comme la dernière fin de l'homme et spécialement du chrétien : ego sum alpha et omega, principium et finis. On adorera aussi Jésus-Christ et ses trois principaux mystères, comme l'on a fait au matin, mais principalement dans celui de sa mort. On aura dévotion au dernier moment de la journée aux paroles par lesquelles il recommanda son âme à son Père au dernier moment de sa vie, et on les dira en se couchant dans le même sentiment de s'offrir à Dieu pour accepter la mort en cette nuit, s'il en avait ainsi disposé.

S'étant relevé, on achèvera de se déshabiller et se mettant au lit, on fera le signe de la croix, et ayant dit : mon Dieu faites-moi la grâce de bien mourir. On tâchera de conserver jusqu'à ce qu'on s'endorme dans son esprit et dans son cœur, quelques pensées de dévotion qu'on puisse ranimer pour ainsi dire durant la nuit, et dont on puisse s'entretenir dans les moments qu'on s'éveillera.

#### Règlements à garder les Dimanches et Fêtes par ceux qui composent le Séminaire.

On se lèvera à 4 heures et la cloche sonnante ; à 4 heures et demie ou plus tôt s'il se peut, on descendra en surplis pour faire un peu de récollection avant Matines. On commencera par les prières accoutumées, omettant les litanies de Notre Seigneur que l'on dira sur le soir ; ensuite, on fera méditation jusqu'au dernier des Matines, lequel sonnante on lavera ses mains, puis on partira pour l'office. Si Mgr y doit assister on ira à l'Evêché pour l'y attendre. [161]

Aussitôt qu'il paraîtra, on fera la génuflexion devant lui posément deux à deux, jusqu'à ce qu'il soit entré dans l'Eglise qu'on s'arrêtera, se rangeant des deux côtés de la nef, et se tournant un peu pour recevoir de Mgr l'eau bénite. Ensuite on ira au chœur, où en entrant on fera la génuflexion, puis on se mettra à sa place ; on s'y tiendra à genoux jusqu'à ce que le signal soit donné pour commencer les offices.

Si on veut employer dans le chœur quelqu'un des Séminaristes à quelque ministère qu'il puisse exercer, ils l'accepteront s'en estimant fort honorés.

S'ils ne croient pas pouvoir s'en acquitter pour n'être pas assez instruits dans les cérémonies ou pour quelque autre raison, ils s'en excuseront avec modestie.

Après l'office, ils conduiront Monseigneur dans le même ordre qu'ils l'ont amené.

Si Monseigneur ne doit point assister au chœur, ils viendront de la maison à l'église, où étant, ils feront comme cy dessus, et l'office étant achevé, ils ne sortiront point qu'après tous les habitués.

Ensuite de l'office, on reviendra à la maison et ira aussitôt à sa chambre où on demeurera jusqu'au dernier coup de la Messe de paroisse.

On s'y occupera à lire quelque chose du Nouveau Testament, surtout l'épître et l'évangile du jour sont plus que suffisants, si on les lit comme il faut, pour remplir cet intervalle. Si le dernier coup de la Messe n'est point sonné avant 8 heures, on dira Tierce sinon on les remettra après qu'on reviendra.

La Messe étant achevée, on se tiendra à genoux pour faire l'action de grâces, ainsi que ci-dessus, et on attendra que la foule du peuple soit dehors avant que de sortir. Etant revenus à la

maison, ceux qui voudront iront prendre quelque chose, à moins qu'on n'eût pas encore récité Tierce, car en ce cas, en entrant, on irait à la salle des exercices pour le dire. Après le déjeuner, on se retirera à sa chambre pour y faire quelque lecture de piété selon sa dévotion.

A onze heures, Sexte, le petit examen, le repas, la récréation, comme les autres jours.

A une heure, après avoir invoqué le saint Esprit, on se retirera à sa chambre jusqu'aux offices, et on y lira quelque chose de la Bible, ce qu'on fera avec beaucoup d'humilité, mettant d'ailleurs avec St Augustin ma joie dans cette lecture : sunt castae deliciae meae scripturae tuae. On se persuadera qu'on ne peut mieux employer le temps qui reste en ces jours consacrés à Dieu, après l'assistance aux offices que dans cette lecture. On pourra remarquer et même apprendre par cœur ce qui aura le plus touché, éloignant de soi l'esprit de vanité qui nous porte aux connaissances pour acquérir quelque estime de science.

A 2 heures et demie ou plus tost qu'on sonnera la cloche pour aller à l'Eglise, on descendra promptement, et on ira dans le même ordre qu'il a déjà été marqué. L'office achevé, on reviendra à la maison et retournera à sa chambre jusqu'à 5 heures. On y pourra lire l'explication de l'Evangile, si on n'a pas eu le loisir de le faire le matin, l'homélie du jour, on apprendra quelque chose du Nouveau Testament, lira si on veut les rubriques du Bréviaire. [162]

A 5 heures, on fera la lecture spirituelle.

A 5 heures et demie, on descendra dans la salle pour y adorer Dieu, en récitant 1° les litanies de N. Seigneur et en faisant ensuite méditation jusqu'à six. Le reste comme les jours ouvriers excepté que dans les prières du soir on ne dira point Complies, non plus qu'aux veilles des fêtes ou autres jours où on les aura dites à l'Eglise.

#### Règlement de l'office du Sacristain

Son employ sera d'aller tous les jours pendant le temps du travail à la paroisse changeant les parements d'autel selon la rencontre des fêtes, ôtant la poussière de dessus les gradins, nettoyant le tabernacle, frottant le marchepied et le balustre, prenant garde que toutes choses soient bien rangées dans la sacristie, que rien n'y traîne et y soit hors de sa place, et que tous les ornements soient proprement pliés et enfermés dans les armoires.

2° Tous les matins, il servira la Messe qui se dira pour la Communauté du Séminaire ; pour cet effet, aussitôt après sa prière, il prendra son surplis et ira à l'Eglise préparer toutes choses, sonnera d'abord le premier coup et disposera tout pour la Messe.

3° Tous les dimanches et jours de fêtes chômées, il ira à la sortie de Matines, sonner le 1er coup de la Messe de paroisse. Puis, il disposera tout. Un quart d'heure après, il sonnera le second, ensuite de quoi il ira avertir Mr le Curé ou le prêtre qui doit la dire ; et quand il le verra prêt à s'habiller, il sonnera le 3ème. Il servira cette Messe à moins qu'il fut nécessaire au lutrin.

4° Tous les dimanches, il apportera de l'Eglise de l'eau bénite pour en mettre dans les bénitiers de la maison.

5° Il changera de nappe d'autel et d'aubes tous les mois, d'amict tous les 15 jours, de grands et petits essuye mains tous les 8 jours ou plus souvent quand il y aura nécessité de le faire.

#### De l'office du Portier



La vertu dont il doit faire sa principale étude est le silence, afin que sous prétexte de la nécessité où il est de parler aux allants et venants, il ne contente pas sa curiosité et son inclination. Qu'il se réduise donc qu'à ne parler qu'autant que sa charge l'y oblige.

Son employ sera : 1° de garder la clef de la porte toute la journée, excepté le temps de la classe et des offices qu'il la laissera au garçon du séminaire. Il ne la laissera pas à la porte ; il prendra garde à tous ceux qui sortent, écrivant même leur nom pour en rendre un compte plus exact au directeur en même temps qu'il lui rapporte la clef.

Il aura soin aussi que tous ceux qui sortent du Séminaire soient accompagnés de quelqu'un de leurs confrères, à moins qu'ils lui témoignent qu'ils ont permission de sortir seuls ; car en ce cas sans autre discussion, il pourrait les en croire, sauf néanmoins à le dire le soir au directeur en lui rendant la clef.

2° Il ouvrira à ceux qui sonneront, ayant soin de ne les pas [163] faire attendre. Si ce sont des femmes, il ne permettra pas qu'elles entrent, mais si elles demandent à parler à quelqu'un, après avoir fermé la porte, il ira avertir, montant à sa chambre et ne l'appelant pas du jardin, marchant doucement par les degrés et les dortoirs

Il ne s'arrêtera point de parler aux personnes qui viennent à la porte, mais ayant su d'eux ce qu'ils désirent, il les expédiera au plus tôt.

Pour ce qui est de ceux de la maison, qui vont, qui viennent, qui entrent, qui sortent, il ne leur parlera point du tout sans nécessité ou charité.

3° Si l'on demande quelqu'un du Séminaire, il ne l'avertira point sans l'avoir fait savoir auparavant au directeur ; beaucoup moins si c'est pendant les prières du matin et du soir, les divins offices, la méditation, la lecture spirituelle et la classe, pendant lequel il dira civilement à ceux qui les demandent qu'ils ne sont pas pour l'heure en état de leur parler. Il ne leur rendra non plus aucune lettre, sans la permission du Directeur, ni pareillement n'en recevra aucune d'eux pour les faire tenir à son adresse, qu'il ne sache si c'est de son ordre. Si le Directeur pour des raisons particulières, ne juge point à propos qu'on leur fasse parler ceux qui les viennent demander ou qu'on leur prenne des lettres qui s'adressent à eux, il ne leur en dira rien, pour ne leur point donner lieu de s'indisposer de la conduite qu'on tient à leur égard.

4° Il aura soin de faire apporter de l'eau pour la provision de la maison, d'en remplir les aiguières du réfectoire, de rincer les verres, de mettre les assiettes, de servir le pain, de faire que la table soit entièrement garnie au repas, de prendre garde aussi qu'on n'emporte aucune chose de la maison sans la permission du Directeur.

### Avis généraux

qui doivent servir de conduite aux ecclésiastiques du Séminaire.

L'exactitude à faire tous les exercices dans le temps et les moments marqués, est d'une grande édification et très efficace pour maintenir les choses dans l'ordre. Ce qu'on prendra garde de ne point faire par respect humain, ou plaire à la créature, non ad oculum servientes, dit St Paul, quasi hominibus placentes, ni par une espèce de contrainte et de nécessité, justo enim non est lex posita, id est l'âme fidèle ne regarde pas son règlement comme un joug, mais un secours avantageux et comme un pédagogue qui l'instruit selon St Paul : lex pedagus in Christo, et comme une lumière qui l'éclaire dans tous les pas qu'il a à faire.

C'est pourquoi, elle s'y porte avec joie et avec amour, et ne croit rien faire qui préjudicie à la liberté que J.C. lui a acquise, en se soumettant à ses Supérieurs par l'esprit de Dieu. Ubi omnes spiritus Domini, ibi libertas, demandant à Dieu avec David qu'il mette une sentinelle à notre bouche, faisant réflexion, comme c'est une des principales ouverture par laquelle l'âme

se répand au dehors il est difficile de parler beaucoup et d'être à même temps fort intérieur. C'est un moyen pour expier les fautes sans nombre que la langue a commises, puisque St Jacques l'appelle Universitas iniquitatis. On n'y aura pas beaucoup de peine si on considère, dit [164] St Bernard, le compte que Dieu fera rendre des moindres paroles oiseuses. Et quoiqu'un ecclésiastique du Séminaire doive être dans un silence continuel, excepté l'heure de récréation, néanmoins il y a des temps auxquels on le doit garder plus inviolablement, comme depuis les prières du soir jusqu'au lendemain après Prime, celui des offices, de la lecture spirituelle ; car durant tout ce temps, il n'y a qu'une nécessité pressante et qui ne puisse être remise sans manquer à ce qu'on doit à Dieu ou au prochain, qui puisse permettre de s'en dispenser. Pour ce qui est des autres temps, on pourra dans les moindres besoins parler à ceux auxquels on aura à faire, mais à voix basse et brièvement.

Et comme on n'est pas seulement redevable à Dieu par la pureté du cœur, mais aux hommes par le bon exemple, les ecclésiastiques du Séminaire garderont une modestie et une gravité telle qu'il n'y ait rien dans leurs gestes et dans leur maintien qui n'édifie tous ceux qui conversent avec eux. Ils prendront garde que leur modestie ne soit pas affectée ni trop contrainte, mais qu'elle soit comme naturelle.

Ils prendront une estime toute particulière pour la pauvreté que N.S. a si hautement relevée dans son Evangile, appréhendant toujours quand même ils n'en apercevraient rien, qu'il n'y ait dans le fonds de leur cœur une cupidité secrète pour les richesses. Ils la feront paraître dans leurs habits, en leur linge, en leur chaussure et autres choses nécessaires pour l'entretien de leur personne. Ainsi par esprit de cette vertu, ils ne demanderont point d'abord les choses dont ils ont besoin, surtout les extérieurs et tâcheront de se laisser prévenir par celui qui y doit pourvoir. Ils recevront sans choix ce qu'on leur offrira, soit dans les habits soit dans la nourriture, et sans faire aucune plainte si les choses sont bien ou mal aprestées, la délicatesse étant le caractère des riches et non des pauvres.

On ne blâme point néanmoins la propreté, au contraire cette vertu estant souvent une marque de la pureté de l'âme. Ils n'auront donc rien de crasseux en leur personne, rien de sale en leur linge, rien de déchiré en leurs habits, surtout dans ceux qui leur servent dans leurs fonctions, comme le surplis et le bonnet, n'y ayant rien qui scandalise davantage les laïques, et qui leur ôte plus l'estime des ecclésiastiques que cette saleté paresseuse qui est si commune à plusieurs. Ils étendront cette propreté à leur chambre ayant soin d'en ôter les ordures, de n'y pas laisser longtemps le linge sale, d'y mettre les choses par ordre et d'en ouvrir ordinairement les fenêtres, lorsqu'ils sortent, afin d'en chasser une certaine odeur mauvaise qui se fait sentir dans les lieux enfermés.

Ils donneront des marques de leur amour pour l'assujettissement et la mortification de leur volonté propre en ne faisant rien que par la permission du directeur, soit pour sortir, soit pour entrer dans les chambres les uns des autres, à moins que ce fut seulement pour dire un mot ; auquel cas celui de la chambre dans laquelle on entrera, laissera sa porte ouverte, soit pour aller au jardin en des heures extraordinaires, soit pour se faire le poil, soit pour écrire ou recevoir des lettres, soit pour copier quelque chose qui leur manque pour leur usage. Ils auront soin de ne sortir jamais sans un compagnon, étant bien aise d'avoir un compagnon de leurs actions. [165]

Ils demanderont à Dieu dans la prière toutes les vertus marquées ci-dessus et travailleront à se mettre en état de les obtenir par la digne réception des sacrements et principalement celui de la sainte Eucharistie auquel comme au centre de la religion, ils feront aboutir toute leur dévotion, tous les exercices de piété, toutes leurs occupations, évitant avec soin de communier par coutume, ou à cause de la solennité du jour, car la rencontre des fêtes ne nous rend point par elle-même plus digne d'approcher des saints mystères, mais la vigilance que nous apportons sur nous-même et la faim et la soif que nous avons de la justice en travaillant de

plus en plus à nous acquitter avec fidélité de ce que Dieu demande de nous dans notre sainte vocation.

Les jours destinés pour la communion dans le Séminaire sont les festivités de Pâques, de la Pentecôte, du très saint Sacrement, de l'Assomption de la sainte Vierge, de la fête de tous les Saints, les solennités de Noël et de l'Épiphanie, la fête de st André, patron de la paroisse, et celle du saint dont on porte le nom. Ils pourront aussi communier une fois chaque mois, à moins que le Directeur en jugeât autrement à l'égard de quelques-uns. Ils vivront néanmoins de telle sorte qu'ils méritent de communier plus souvent, cet ordre du Séminaire n'étant pas si arrêté ni si inviolable que le Directeur ne puisse et ne doive s'en dispenser en faveur de ceux à qui il verrait manifestement que cette nourriture profite. Ce qui ne se doit pas toujours juger par la vie réglée et exemplaire que mènent ceux qu'on dirige, mais principalement par la violence qu'ils se font pour surmonter leurs affections dominantes et pour rompre leurs mauvaises habitudes. Se trouvant des personnes qui à cause de la facilité de leur naturel n'ont aucune peine à se plier et à faire tout ce qu'on leur prescrit, lesquelles devant Dieu n'ont rien qui les relève fort ; au lieu qu'il y a d'autres qui par le dérèglement de leur, ne peuvent faire un pas dans la vertu qui ne leur coûte beaucoup, et qui ne demande d'eux une grande violence. Ce sont ceux-là qu'il considère et qui lui sont d'autant plus agréables que faisant souvent des chutes et tombant dans divers manquements, ils s'en relèvent avec d'autant plus de gloire pour Dieu qu'ils acceptent avec plus d'humilité la confusion qui leur revient.

Pour ce qui est du sacrement de Pénitence, on pourra s'en approcher tous les 15 jours utilement, pourvu qu'on s'y prépare comme il faut. Néanmoins pour ne gêner personne et pour suivre davantage l'opération de l'Esprit saint dans les âmes, on croit qu'il est plus à propos qu'un chacun prenne pour cela le temps qu'il juge être le plus touché des sentiments d'une véritable componction. Les jours et l'heure les plus propres pour se confesser sont les jours ouvriers le matin ; la joie qui doit accompagner les jours de fêtes étant en quelque façon contraire à la disposition dans laquelle il faut qu'entre le pénitent qui est saisi d'une tristesse salutaire, et le matin étant un temps auquel on a l'esprit plus libre et où l'état de gêne dans lequel on se trouve pour lors marque mieux la mortification que doit embrasser celui qui désire d'obtenir de Dieu le pardon de ses fautes.

Ce RÉGLEMENT DE SÉMINAIRE a été scanné par Mlle Claudine LAUTISSIER, en juillet 2003.